



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

YOUNA & TIMAT PRODUCTION / NONNA – Fonds de commerce

Référence : L031371

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 16 mai 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Fonds de commerce



**LELOUP BODIN CARDINAL
NOTAIRES A BELLE-ILE-EN-MER**

AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre CARDINAL, Notaire à LE PALAIS (56360), 1 Avenue Carnot, en date du 7 mai 2025, en cours d'enregistrement, la société dénommée YOUNA & TIMAT PRODUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à BANGOR (56360), 85 Rue des Impressionnistes (RCS LORIENT 799 357 413) a cédé au profit de la société dénommée NONNA, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à LE PALAIS (56360), lieu-dit Kersablen (RCS LORIENT 942 980 251), le fonds de commerce de restaurant, crêperie, bar (licence 4), fabrication et vente de crêpes et plats cuisinés à emporter, vente de produits alimentaires et non alimentaires, cours de cuisine sis à BANGOR (56360), 85 Rue des Impressionnistes, lui appartenant, connu sous le nom commercial « CRÊPERIE CAFÉ COTON ». L'entrée en jouissance a été fixée au 7 mai 2025. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 215.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 179.780,00 € et au matériel pour 35.220,00 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues par Maître Alexandre CARDINAL, notaire à LE PALAIS (56360), 1 Avenue Carnot BP 75, et ce au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet. Pour avis, Le Notaire.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)